

« M. Benalla en subira les conséquences »

L'affaire Benalla a pris une nouvelle tournure, hier, avec l'annonce, par l'avocat de l'ancien collaborateur de l'Élysée, que ce dernier ne se rendrait pas au Sénat pour être auditionné (lire en pages France).

Pour le sénateur PS Jean-Pierre Sueur, co-rapporteur de la mission d'information, avec Muriel Jourda (LR/Morbihan), « M. Benalla se doit de déférer à la convocation de la commission d'enquête parlementaire, sinon il en subira les conséquences prévues par la loi ». À savoir qu'il pourrait encourir jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 7.500 euros d'amende.

« Il n'y a pas de précédent », affirme l'ancien maire d'Orléans, en précisant qu'après des contacts « par mail avec l'avocat de M. Benalla », la commission des lois, présidée par Philippe Bas (LR/Manche), va « envoyer la convocation prochainement, pour l'entendre, sans doute, mercredi 19 septembre ».

« M. Benalla a beaucoup parlé dans les médias et a demandé à être entendu. Or, là, il ne veut plus venir, s'étonne Jean-Pierre



ALEXANDRE BENALLA. « Il ne peut pas invoquer la séparation des pouvoirs », assure le sénateur Jean-Pierre Sueur. PHOTO AFP

Sueur. Si la commission ne peut pas travailler sur des éléments instruits par la justice, il ne peut pas invoquer la séparation des pouvoirs. Nous avons entendu le directeur de cabi-

net de la présidence de la République ou encore son secrétaire général. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas auditionner un ancien chef adjoint de cabinet. [...] Nous y avons

beaucoup réfléchi, son audition sera utile pour établir la vérité ».

Alexandre Benalla au-dessus des lois ? « C'est un commentaire intéressant », répond le sénateur loirétain, sans vouloir en dire davantage.

« La commission est très calme, imperturbable et tenace », commente Jean-Pierre Sueur, pour qui « il y a beaucoup de lacunes, de contradictions et de non-dits dans les auditions déjà réalisées. Il y a nécessité de mettre au jour des dysfonctionnements graves et sérieux et d'établir des conclusions pour y remédier ». ■

AUDITIONS

Aujourd'hui. La commission des lois reprend ses travaux ce mercredi en auditionnant François-Xavier Lauch, chef de cabinet d'Emmanuel Macron, le général Éric Bio-Farina, commandant militaire de la présidence de la République et Maxence Creusat, commissaire de police à la direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police de Paris.



Au Sénat, « la commission est très calme, imperturbable et tenace »

JEAN-PIERRE SUEUR Sénateur du Loiret